



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/37

L'an deux mil quatorze, le treize juin, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 juin 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

PRET D'ENGINS AUX EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la location des engins de la commune aux employés communaux en dehors des heures de travail.

Le Conseil Municipal, après délibération, prend les décisions suivantes :

- L'utilisation des engins par les employés communaux sera laissée à l'appréciation du Maire ou des Adjointes,
- Le « règlement intérieur des collectivités locales », approuvé le 18 avril 2014, est appliqué mais le prêt/location d'engins de chantier pourra être accordé au cas par cas par le Maire ou les Adjointes avec conditions spécifiques :
 - usage personnel exclusif,
 - casse du matériel à la charge de l'utilisateur (hors usure normale)
 - dégagement de la responsabilité de la commune (assurance)
 - facturation des consommables au tarif des prestations en vigueur, hors main d'œuvre.
- Monsieur le Maire et Messieurs les Adjointes sont chargés de l'application de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

